

RAPPORT ANNUEL 2023

de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services



temp**service**

25 mai 2021

Convention collective de travail
Location de services

Sommaire

Rapport d'activité application4
Rapport d'activité formation continue10
Rapport d'activité tempcare13
Rapport de la commission de recours.....14
Rapport de la commission des finances16
RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....19
Annexe.....30

La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services (AFPL)

En 2023, le comité de la CPSLS s'est réuni à six reprises. Il a préparé les travaux du conseil d'administration et des commissions. En conséquence, la CPSLS s'est également réunie à six reprises, et elle s'est notamment penchée sur les thèmes suivants :

Collaboration avec les commissions paritaires d'autres CCT étendues (CCT-DFO) :

Sur la base de la répartition des travailleurs temporaires entre les différentes branches couvertes par une CCT déclarée de force obligatoire, calculée par un groupe de travail commun d'économistes, les accords de collaboration entre la CPSLS et les commissions paritaires des CCT déclarées de force obligatoire ont été développés et conclus.

Rapport final de l'audit du Seco :

Le Seco a examiné de manière approfondie l'organisation et la gestion de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services et atteste dans son rapport final que l'association a obtenu de bonnes notes. La CPSLS a pris connaissance du rapport avec satisfaction. Et elle a mis en œuvre les recommandations formulées par le Seco.

Assouplissement des règles et nouveau portail web temptraining :

Afin de rendre l'offre de formation continue encore plus attrayante pour les travailleurs temporaires, les règles d'éligibilité ont été assouplies et le portail de demande modernisé. Les demandeurs peuvent désormais consulter à tout moment leur budget de formation continue disponible et choisir directement une formation continue dans une liste exhaustive de cours.

Révision du contrat-cadre pour la solution de branche IJM :

L'augmentation générale des cas de maladie a également nécessité une adaptation du tarif IJM dans le domaine de la location de services. La CPSLS et tempcare ont décidé, en accord avec les assureurs IJM, de procéder à des adaptations modérées afin de garantir la poursuite durable de la solution de branche IJM. En outre, la discussion sur la révision du contrat-cadre existant a été lancée.

Stratégie de contrôle basée sur les risques :

Afin de renforcer l'orientation de l'exécution sur les risques, la CPSLS a défini des critères pour la sélection des entreprises de location de services à contrôler. Combinée à des objectifs de contrôle chiffrés de haut niveau, la stratégie de contrôle s'en trouve encore renforcée. En complément, le calculateur des peines conventionnelles a été précisé afin d'apporter plus de clarté sur certains points pour les commissions paritaires régionales.

Commission professionnelle Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS), état au 31.12.2023

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Fischer-Rosinger	Myra	swisstaffing	Présidente, Représentante des travailleurs
Schmucki	Bruno	Unia	Vice-Président, Représentant des employeurs
Polito	Véronique	Unia	Représentante des travailleurs
Elmer	Hannes	Société des employés de commerce	Représentant des travailleurs
Fröhli	Nico	Syna	Représentant des travailleurs
Riepshoff	Tanja	Employés Suisse	Représentante des travailleurs (membre suppléant permanent)
Droz-dit-Busset	Olivier	swisstaffing	Représentant des employeurs
Schneuwly	Yves	swisstaffing	Représentant des employeurs
Eichenberger	Michel Christian	swisstaffing	Représentant des employeurs
Bock	Beatrix	Kessler & Co AG	Représentante du secrétariat tempcare (responsable)
Rennenkampff	Kaj	Unia	Représentant du secrétariat tempcontrol (responsable)
Trenna	Claudio	swisstaffing	Représentant du secrétariat temptraining (responsable)
Campanello	Bruna	Unia	Membre remplaçant
Häberli	Christoph	Unia	Membre remplaçant
Aversa	Michele	Syna	Membre remplaçant
Eicher	Boris	swisstaffing	Membre remplaçant
Osterfeld	Marius	swisstaffing	Membre remplaçant
		KPMG	Organe de révision

Rapport d'activité application

Situation initiale

En 2023, l'activité de contrôle s'est maintenue à un niveau élevé. De plus, des efforts supplémentaires ont été mis en œuvre afin d'affiner la standardisation et l'amélioration du processus de contrôle. Ainsi, les modèles de rapports de contrôle et de décisions ont été une nouvelle fois améliorés et précisés grâce aux inputs des trois régions linguistiques. Le développement des instruments de contrôle se présente comme un processus d'amélioration continue (PAC). Cela se concrétise par des rapports de contrôle améliorés et standardisés qui font l'objet d'un bon accueil de la part des entreprises contrôlées.

De nouveau, en 2023, les secrétariats des CPPR ont reçu de nombreuses demandes concernant la CCT Location de services.

L'introduction et le développement continu du nouvel instrument Baticontrol ont constitué un défi supplémentaire pour les CPPR.

En 2023, sur les 1126 entreprises assujetties, 241 (21%) ont été contrôlées par tempcontrol. A cela s'ajoutent environ 250 contrôles effectués par d'autres commissions paritaires de CCT déclarées de force obligatoire.

Service d'encaissement

Le service d'encaissement s'est surtout chargé du traitement de cas particuliers pour lesquels la soumission devait être clarifiée de manière plus approfondie. Il y a de plus en plus de domaines pour lesquels la délimitation avec la location de services doit être clarifiée. Outre le secteur informatique et les entreprises privées d'aide et de soins à domicile (Spitex), il s'agit maintenant d'entreprises qui mettent à disposition des employés dans le domaine de la "Legal-Compliance". Et en l'espèce, la démarcation entre mandat et location de services est difficile.

Groupe de travail Application

Le groupe de travail Application s'est réuni à six reprises. Il a discuté de la stratégie de contrôle basée sur les risques et de la révision du calculateur des peines conventionnelles. La stratégie de contrôle basée sur les risques a pu être finalisée sur la base des discussions des groupes d'échange d'expériences (ERFA). Par ailleurs, au cours du dernier trimestre, des discussions ont été entamées sur le monitoring qui doit être mis en place à la demande des partenaires sociaux.

Secrétariat d'application, secrétariats des CPPR

Le personnel du secrétariat d'application et des trois secrétariats des CPPR est resté identique. Cette année, le secrétariat d'application a de nouveau organisé un échange d'expériences avec les membres de toutes les commissions. L'événement a réuni plusieurs participant.e.s et a donné lieu à des discussions passionnantes sur la stratégie de contrôle et le calculateur des peines conventionnelles. Les secrétariats des CPPR ont été soutenus dans la mise en œuvre de Baticontrol. Le secrétariat d'application a soutenu les partenaires sociaux lors de la présentation de la demande de déclaration de force obligatoire. Malgré un calendrier serré, il a été possible d'éviter une situation sans DFO.

Tempdata

Comme chaque année, l'équipe tempdata a organisé une séance avec les utilisateurs de données. En ce qui concerne le développement de la base de données, un investissement important a été réalisé dans la gestion des contrats. En outre, les bases pour le calculateur des suppléments salariaux ont été développées. Les publications de nouvelles CCT ou de CCT modifiées ont généralement eu lieu plusieurs jours avant l'entrée en vigueur des modifications correspondantes.

Secrétariat d'application

Direction	60%
Administration	370%
Coll. spécialisés	410%
Pôle juridique	260%
Encaissement	100%

CPRA

Direction	200%
Coll. juridique	100%
Secrétariat	230%

CPRR

Direction	100%
Secrétariat	180%

CPRT

Direction	40%
Coll. juridique	40%
Secrétariat	100%

Commission Paritaire Régionale de la suisse Alémanique (CPRA)

En 2023, la CPRA a tenu 10 séances (6 séances sur place à Olten et 4 séances en ligne).

A partir d'octobre 2023, Heiko Jacob d'Unia a rejoint la commission en tant que représentant des travailleurs, en remplacement de Guido Schluep. En 2023, la CPRA a également organisé une formation pour ses contrôleurs.

En 2023, la CPRA était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Cornu	Roman	swisstaffing	Président, Représentant des employeurs
Klaus	Beatrice	tempcontrol	Secrétaire
Diezig	Alexander	tempcontrol	Secrétaire
Bischofberger	Felix	SEC Est	Représentant des travailleurs
Käppler	Manuel	Unia Aargau / nord-ouest de la Suisse	Représentant des travailleurs (jusqu'à la fin du mois d'avril)
Schluep	Guido	Unia Zurich-Schaffhausen	Représentant des travailleurs
Jacob	Heiko	Unia Zurich Schaffhausen	Représentant des travailleurs
Arifaj	Baijram	Syna	Représentant des travailleurs
Gähme	Anke	Unia Suisse orientale - Grisons	Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Dupont	Alain	swisstaffing	Représentant des employeurs
Erismann	Reto	swisstaffing	Représentant des employeurs
Zaugg	Yannick	swisstaffing	Représentant des employeurs

Activité en 2023

Décisions de contrôle prises	144
Rapports de contrôle reçus	105
Décisions notifiées	143
Peines conventionnelles prononcées	69
Recours déposés	10
Procédures clôturées	133

Commission Paritaire Régionale de la suisse Romande (CPRR)

En 2023, la CPRR s'est réunie à sept reprises dont une séance consacrée exclusivement au thème de la demeure. Les dossiers impliquant une demeure et pour lesquels le processus de clôture n'a pas pu être activé l'année passée ont finalement pu être clôturés en 2023, les partenaires sociaux s'étant mis d'accord.

La majorité des dossiers ont pu être traités mais aussi des cas plus complexes qui ont pris plus de temps parce qu'ils nécessitaient un examen plus approfondi. C'est le cas notamment des sociétés IT qui ne spécifiaient pas forcément le paiement du 13^{ème} salaire. Les discussions au sein de la Commission ont abouti à l'élaboration d'une circulaire d'information destinée à toutes les entreprises en Suisse romande sur le rappel des obligations liées au paiement du 13^{ème} salaire.

La Commission a notamment mis en place de nouveaux contrôles d'assujettissement. Trois annonces de contrôles de soumission ont été envoyées cette année. Un rapport de contrôle d'assujettissement a été établi à la suite d'un contrôle lancé à la fin de l'année dernière dont une décision rendue par la suite et pour laquelle la société a déposé récemment un recours.

De manière générale, la collaboration avec les entreprises était bonne et empreinte d'un bon esprit de coopération. Les contrôles se sont déroulés sans grandes difficultés.

En 2023, la CPRR était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Cambria	Serena	swissstaffing	Présidente Représentante des employeurs
Brito	Andrea	Sekretariat CPRR	Secrétaire
Schwab	Robin	Secrétariat CPRR	Secrétaire a.i
Zufferey	Francine	Unia Valais	Représentante des travailleurs
Landry	Abdeslam	Unia Vaud	Représentant des travailleurs
Sendra	Richard	Syna Lausanne	Représentant des travailleurs
Lena	Rebecca	Unia Jura	Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Wirthner	Louis	Employés Suisse	Représentant des travailleurs
Lang	Gautier	swissstaffing	Représentant des employeurs
Knösel	Thomas	swissstaffing	Représentant des employeurs
Suter	Urs	swissstaffing	Représentant des employeurs

Activité en 2023

Décisions de contrôle prises	71
Rapports de contrôle reçus	36
Décisions notifiées	56
Peines conventionnelles prononcées	18
Recours déposés	6
Procédures clôturées	62

Commission Paritaire Régionale du Tessin de la location de services (CPRT)

Au cours de l'année 2023, la CPRT s'est réunie à quatre reprises. Comme d'habitude, elle a traité non seulement des dossiers en cours mais elle a aussi discuté de dossiers plus complexes.

Une session de formation ad-hoc a été organisée pour le secrétariat, tandis que le processus de contrôle a connu quelques difficultés liées à la disponibilité des organes de contrôle. Depuis la fin de l'été, un renforcement des organes de contrôle a permis de regagner une partie du terrain perdu précédemment, ce qui sera une caractéristique de la nouvelle année.

D'une manière générale, la tendance au bon respect par les entreprises des dispositions de la CCT Location de services est désormais une constante, tandis que la majorité des infractions détectées concerne en particulier les secteurs liés à la construction.

Fin 2023, la CPRT était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Guggiari	Sharon	swissstaffing	Présidente, Représentante des employeurs
Cadenazzi	Dario	Secrétariat CPRT	Secrétaire
Coppi	Paolo	OCST	Représentant des travailleurs
Milani	Gabriele	Unia Tessin & Moesa	Représentant des travailleurs
Cima	Igor	Unia Tessin und Moesa	Représentant des travailleurs
Peduzzi	Stefano	SIC Tessin	Représentant des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Restuccia Martignano	Sibilla	swissstaffing	Représentante des employeurs
Marzano	Fabrizia	swissstaffing	Représentante des employeurs
Colombara	Filippo	swissstaffing	Représentant des employeurs (Membre suppléant permanent)

Activité en 2023

Décisions de contrôle prises	26
Rapports de contrôle reçus	18
Décisions notifiées	18
Peines conventionnelles prononcées	2
Recours déposés	4
Procédures clôturées	18

Remarques générales

En règle générale, les contrôles se sont déroulés sans grandes difficultés. La collaboration avec les entreprises était généralement très bonne et empreinte d'un esprit de coopération.

Nous avons néanmoins dû constater que la gestion des dossiers ainsi que des informations nécessaires pour la mise en œuvre d'un contrôle était toujours plus lacunaire. Le contrôle du temps de travail était, en particulier, très complexe, car il était la plupart du temps saisi sommairement de manière électronique. Les rapports de temps de travail devaient dès lors être passés en revue un par un afin par exemple de pouvoir constater si des heures supplémentaires avaient été effectuées et indemnisées en conséquence.

Les principaux manquements constatés concernaient le respect du temps de travail ainsi que le paiement des suppléments relatifs aux heures supplémentaires. Les manquements constatés ont la plupart du temps été corrigés et, lorsque cela était nécessaire, des versements rétroactifs ont été effectués. Ceci est également illustré par le nombre élevé de clôtures de procédures.

Comportement non coopératif

Il est arrivé de manière sporadique que des entreprises ne soient pas très coopératives. Elles refusaient ainsi de communiquer les informations nécessaires ainsi que les documents nécessaires. En outre, elles n'étaient pas disposées à corriger des erreurs manifestes. Dans ce genre de situation, les frais de contrôle sont très élevés et l'outil mis à disposition par les autorités d'exécution de la CCT Location de services atteignait rapidement ses limites. Fort de ces expériences, l'octroi de prolongations de délais a été traité de manière toujours plus restrictive.

Collaboration et coordination améliorées

La collaboration avec les autorités cantonales d'exécution a pu être encore améliorée. Il en va de même de la coordination de l'activité d'exécution avec les secrétariats d'application des autres branches.

Mise en œuvre

Les cas dans lesquels les CPPR se sont heurtées à des difficultés pour mettre en œuvre les décisions prises, continuent d'augmenter. De nombreuses entreprises ont de la peine à prouver, par les relevés bancaires, que les paiements rétroactifs ont été effectués, ou à effectuer rétroactivement l'annonce pour la LPP.

Les CPPR ont par ailleurs été toujours plus confrontées aux situations dans lesquelles les peines conventionnelles qui ont été prononcées ne sont pas payées, malgré deux rappels, ce qui implique d'introduire des procédures d'exécution. Il s'agit toujours de cas isolés qui s'avèrent particulièrement coûteux.

Rapport d'activité formation continue

En 2023, la tendance positive s'est poursuivie chez temptraining. Fin 2023, le secrétariat de temptraining employait onze collaborateurs. En janvier, un nouveau record a été atteint avec 2'295 demandes déposées, ce qui s'explique notamment par l'intérêt accru pour les cours d'élingages et de levages de charges. En réponse à cette tendance, la CPSLS a introduit, à compter du 1er février 2023, des plafonds de remboursement dans certains domaines de formation, tels que la sécurité au travail et les cours de langues.

En août et septembre 2023, aucune demande n'a été déposée en raison d'un arrêt des dépôts de demandes, l'implémentation du nouveau portail web de temptraining ayant pris du retard. Pour cette raison, le délai de dépôt communiqué a été prolongé d'un mois.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, temptraining a reçu au total 15'490 demandes de formation continue (2022 : 17'653 demandes). Sur ce total, le secrétariat a pu approuver 15'078 demandes ; 11'271 demandes ont fait l'objet d'un versement. Les demandes restantes n'ont pas encore pu être réglées, car les formations continues correspondantes sont encore en cours.

Les demandes approuvées de l'année 2023 correspondent à un montant de CHF 16'619'209 (2022 : CHF 17'896'029). Sur ce montant, CHF 12'167'737 ont été versés aux collaborateurs temporaires ou aux bailleurs de services (2022 : CHF 12'558'514).

En 2023, 1'907 demandes ont été refusées au total. Les demandes refusées ne remplissaient pas les critères définis dans le règlement. Le taux moyen de demandes refusées était de 8,75 % en 2023 (8,75 % en 2022).

Le 29 septembre 2023, le nouveau portail web de temptraining a été lancé après que des améliorations aient été apportées. Malgré les difficultés initiales, d'autres améliorations ont été prévues.

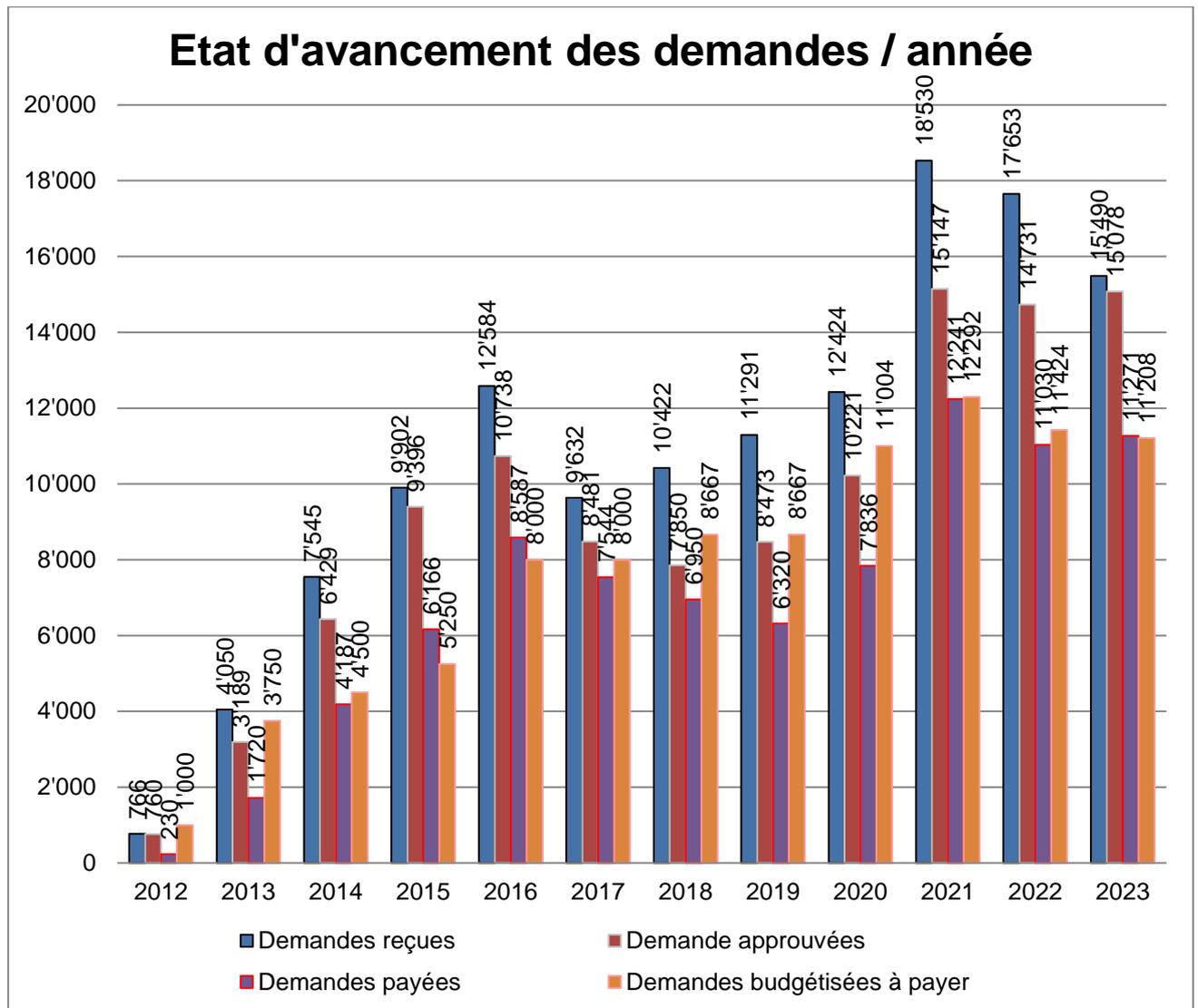
Une nouveauté importante réside dans la possibilité de déposer des demandes jusqu'à 12 mois après le début du cours, ce qui accélère considérablement le processus. Aucune vérification d'identité n'est requise pour les demandes relatives à la sécurité au travail, sauf si une indemnité pour perte de salaire est demandée.

Afin d'aider les utilisateurs à utiliser le nouveau portail, des webinaires ont été organisés et d'autres vidéos explicatives sont prévues. Ces mesures visent à améliorer la convivialité du portail et à fournir aux utilisateurs les informations et les instructions nécessaires.

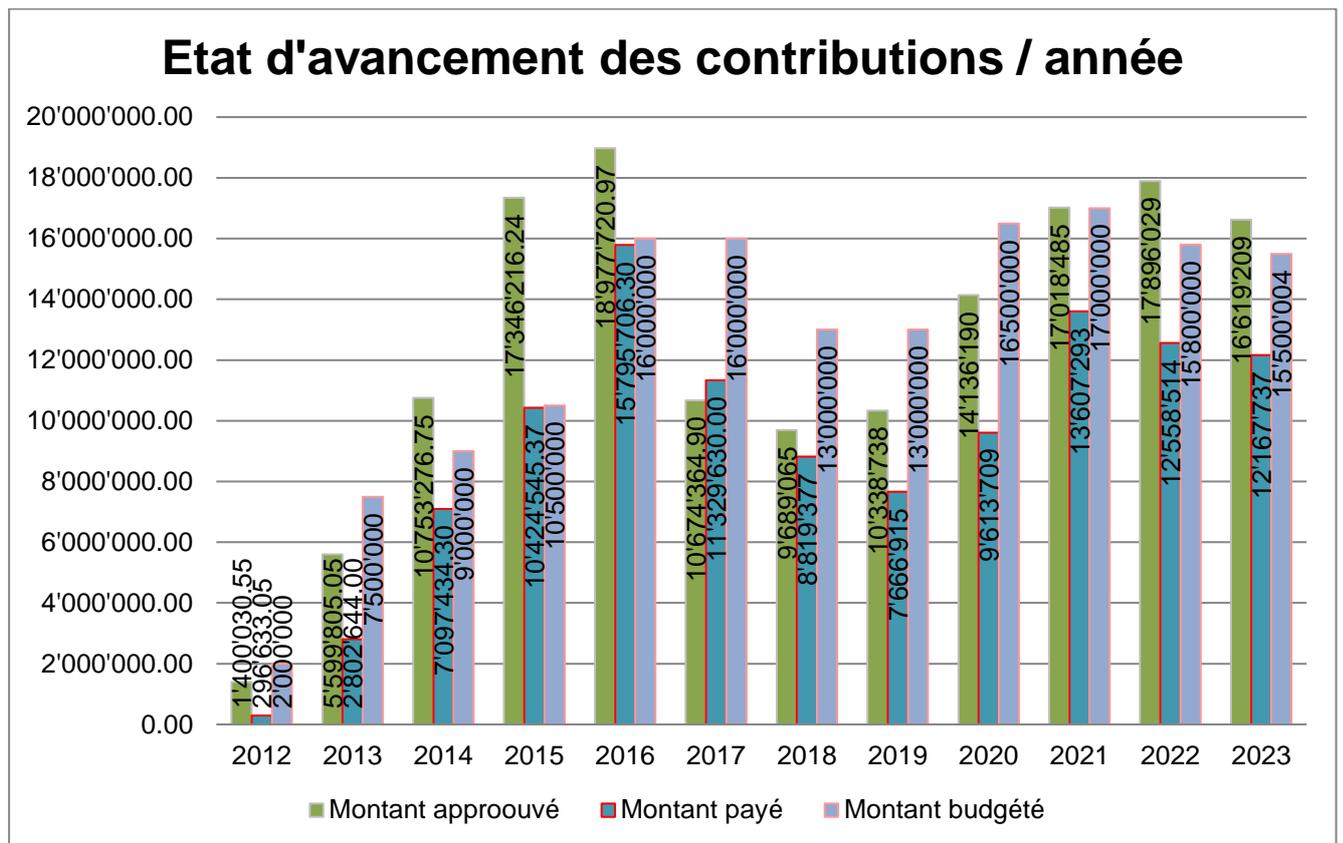
Au premier trimestre 2024, il sera possible de soumettre des demandes collectives pour des cours de sécurité au travail. En outre, les premiers fournisseurs de logiciels mettront en œuvre l'interface pour la soumission des heures d'intervention, ce qui accélérera encore le processus de demande et rendra superflue la soumission des fiches de salaire.

Graphiques

Graphique 1



Graphique 2



Rapport d'activité tempcarea

749 contrats (année précédente : 714) ont été traités via la solution de branche IJM. La masse salariale subventionnée s'est élevée à 5,115 milliards de francs (+12 pour cent). Sur la masse salariale déterminante pour la CCT Location de services, 85,4 pour cent (année précédente : 80,6 pour cent) étaient assurés par la solution de branche IJM. Les subventions de primes versées ont augmenté de 12 pour cent pour atteindre 20,462 millions de francs.

Développement des années 2012 à 2022 :

Année	Masse salariale déterminante	Montant de la subvention	Taux de prime moyen
2012	CHF 2'285'149'217	CHF 9'140'597	2,88%
2013	CHF 2'638'541'478	CHF 10'554'166	2,79%
2014	CHF 2'781'302'992	CHF 11'125'212	2,68%
2015	CHF 2'852'321'411	CHF 11'409'286	2,60%
2016	CHF 3'097'656'738	CHF 12'390'627	2,31%
2017	CHF 3'509'916'442	CHF 14'039'666	2,37%
2018	CHF 4'034'596'678	CHF 16'138'387	2,28%
2019	CHF 4'144'475'019	CHF 16'577'900	2.46%
2020	CHF 3'886'277'142	CHF 15'545'109	2.51%
2021	CHF 4'568'609'154	CHF 18'274'437	2.85%
2022	CHF 5'115'465'966	CHF 20'461'864	2.88%

Le taux de prime moyen a augmenté de 2.88% (2.85% l'année précédente).

68.7% de la masse salariale ont été assurés avec un délai d'attente de 2 jours, 18.4% avec un délai d'attente de 30 jours. Les autres délais d'attente de 1, 3, 7, 60 et 90 jours se situent à moins de 5.0%.

Les recettes de primes ont atteint CHF 103,184 mio, en tenant compte du montant de subvention de 0.40%. Le total des paiements des assureurs s'est élevé à CHF 113,176 mio. Le taux de prestations en lien avec les primes de risques perçues s'élevait à 110% (93% l'année précédente).

Rapport de la commission de recours

La commission de recours de l'association fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services statue sur les recours déposés par les parties concernées contre :

- Des décisions de soumission
- Des décisions de constatation
- Des peines conventionnelles prononcées
- Des décisions découlant de contrôles, notamment la prise en charge des frais de contrôle
- Des décisions concernant les demandes de prise en charge des frais de formation continue
- Des décisions concernant les demandes de prises de mesures relevant de la protection de la santé et de la sécurité au travail de la CPSLS et des CPPR (art. 39, al. 2 de la CCT Location de services).

La commission de recours se compose 2023 des personnes suivantes :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Widmer	Marc	swissstaffing	Vice-Président (Janvier – Juin 2023) Président (à partir de Juillet 2023) Représentant des employeurs
Dick	Regula	Syna – le syndicat Responsable du service juridique	Présidente (Janvier – Mars 2023) Représentante des travailleurs
Zemp	Leander	Adecco Ressources Humaines SA Head of Legal	Président (Avril – Juin 2023) Vice-Président (à partir de Juillet 2023) Représentant des employeurs
Vonaesch	Martin	Adecco Ressources Humaines SA Head of Legal	Représentant des employeurs
Balscheit	Philipp	Coople (suisse) SA	Représentant des employeurs (Membre suppléant permanent)
Heger	Pierre Serge	Employés Suisse	Représentante des travailleurs (membre suppléant permanent)

En 2023, la commission de recours a tenu cinq séances ordinaires. A cette occasion, elle a traité les cas de recours suivants :

Instance précédente	Objet	Statut
CPSLS, représentée par tempcontrol	Soumission à la CCT Location de services	0 décision rendue
CPRA	Contrôle paritaire	18 décisions rendues
CPRR	Contrôle paritaire	3 décisions rendues
CPRT	Contrôle paritaire	1 décision rendues
CPSLS, représentée par temptraining	Formation continue	49 décisions rendues

2023	Recours déposés	CR - décisions	Recours admis (totallement)	Recours admis (partiellement)	Refus
CPRA	22	18	4	9	5
CPRR	6	3	1	0	2
CPRT	4	1	1	0	0
temptraining	44	49	29	0	20
Total	76	71	35	9	27

Rapport de la commission des finances

Finances

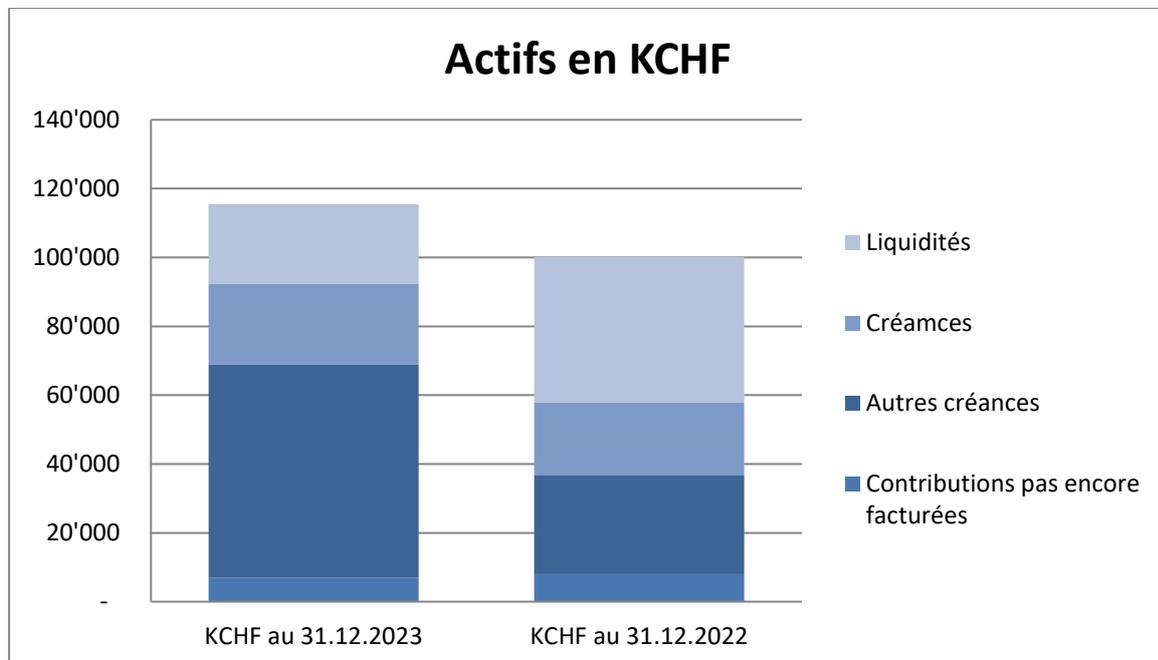
La situation financière de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services est toujours très saine. Avec CHF 64,2 millions, les recettes en 2023 ont atteint leur plus haut niveau depuis la prise d'effet de la convention collective de travail.

En 2023, les recettes ont dépassé les dépenses courantes d'un montant de CHF 7,3 millions.

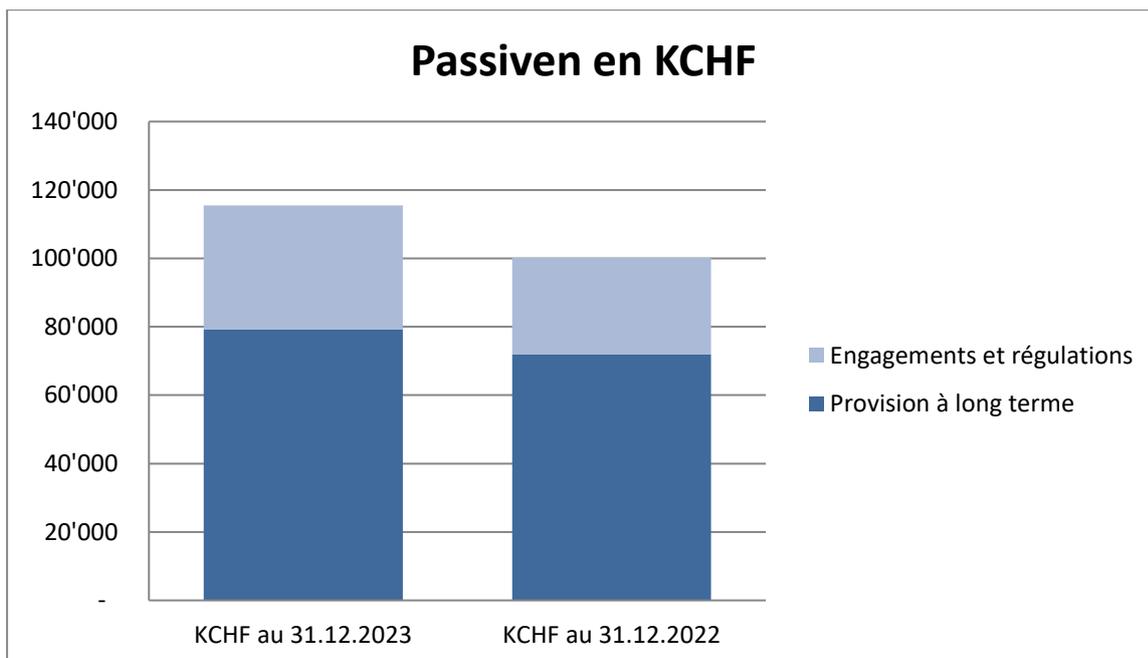
Rapport financier annuel

Bilan

Les liquidités, les créances et les contributions non encore facturées ont augmenté en 2023 ; à la fin de l'année 2023, les placements s'élevaient à CHF 61,9 millions.



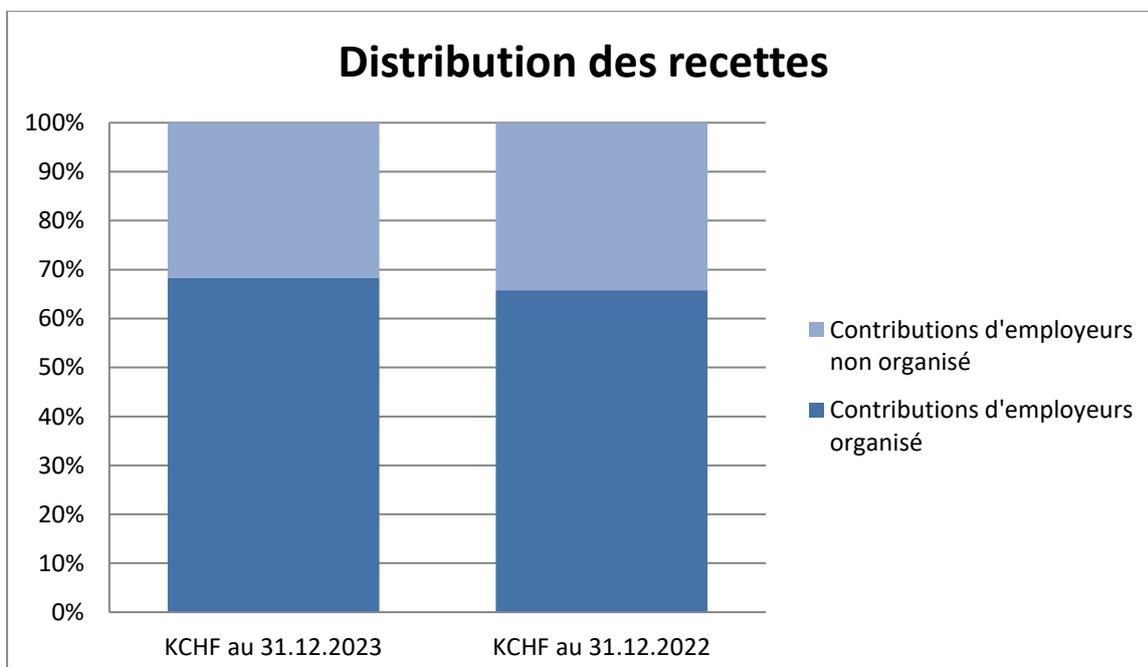
Les passifs comprennent les dettes ouvertes et les régularisations pour les prestations ouvertes de la convention collective de travail, qui ont augmenté, ainsi que les provisions pour les prestations envers les travailleurs et les employeurs assujettis.



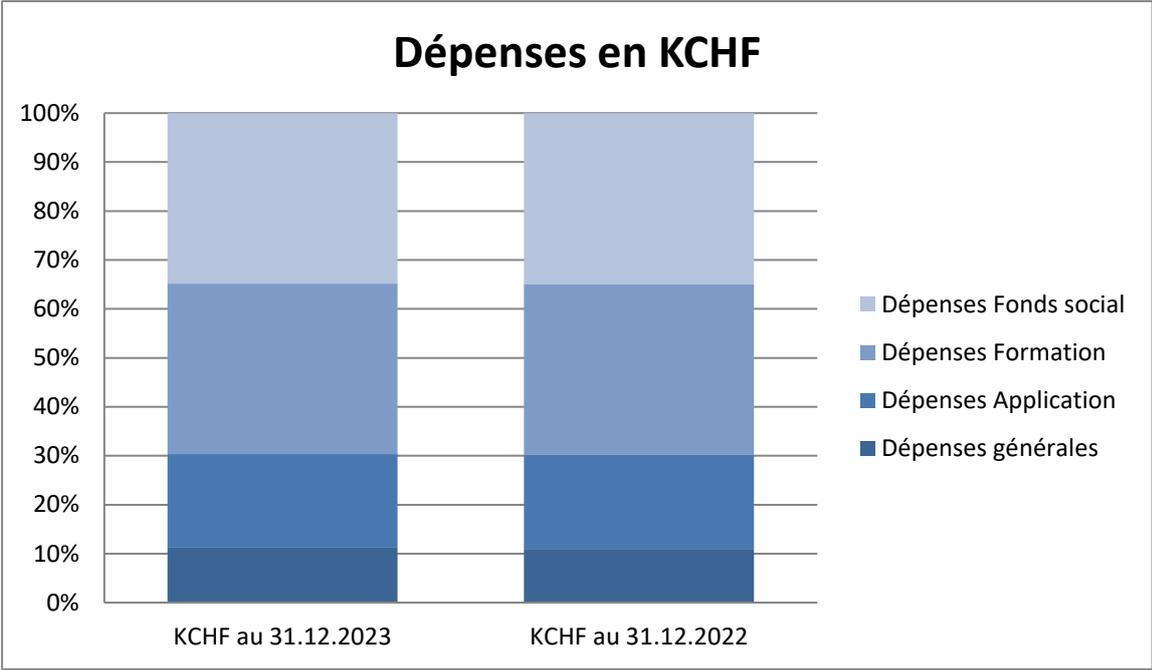
Les provisions permettent à l'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la location de services de continuer à remplir pleinement ses obligations, même avec des recettes réduites à partir de 2024.

Compte d'exploitation

En 2023, les contributions paritaires ont augmenté de 7,9% pour atteindre un total de CHF 64,9 millions (2022 : CHF 60,1 millions). La part des employeurs organisés est passée à 68,3 % (65,8 % l'année précédente).



Les dépenses de l'association reflètent les obligations de prestations. Elles s'élèvent à 64,8 millions de CHF, hors réductions sur recettes et frais d'encaissement.



Perspectives

En 2024, le résultat annuel devrait être équilibré. Les provisions devraient toutefois diminuer en raison d'une réduction des contributions paritaires.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RAPPORT FINANCIER ANNUEL			
BILAN AU 31 DECEMBRE	Annexe	2023	2022
ACTIFS		CHF	CHF
Liquidités		23'208'272.12	42'254'557.24
Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)	3.1	23'083'524.77	20'978'352.92
Autres créances à court terme	3.2	160'191.11	-
Contributions non encore facturées	3.3	7'006'076.56	7'983'527.71
Régularisations	3.4	179'815.50	36'111.00
ACTIF CIRCULANT		53'637'880.06	71'252'548.87
Actifs financiers	3.2	61'874'700.00	28'895'050.00
ACTIF IMMOBILISE	3.5	61'874'700.00	28'895'050.00
TOTAL DU BILAN		115'512'580.06	100'147'598.87
PASSIFS			
Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)	3.6	15'554'912.90	6'719'879.20
Autres dettes é court terme	3.7	189'274.59	200'249.95
Régularisations	3.8	20'516'085.36	21'267'071.03
Provisions à court terme		-	-
Total des capitaux étrangers à court terme		36'260'272.85	28'187'200.18
Provisions à long terme	3.9	79'252'307.21	71'960'398.69
Total des capitaux étrangers à long term		79'252'307.21	71'960'398.69
CAPITAUX ETRANGERS		115'512'580.06	100'147'598.87
Résultat de l'exercice		-	-
Capital de l'organisation		-	-
TOTAL DU BILAN		115'512'580.06	100'147'598.87

COMPTE D'EXPLOITATION		2023	2022
	Annexe	CHF	CHF
Contributions aux frais d'application de travailleurs	3.10	44'982'909.72	42'103'646.35
Contributions aux frais d'application des employeurs organisés		13'303'706.49	11'876'779.29
Contributions aux frais d'application des employeurs non organisés		5'974'683.39	6'167'640.57
Erträge aus Kontrollkosten von organisierten Arbeitgeber		64'240.76	-
Produits des coûts de contrôle versées par les employeurs organisés		49'138.62	199'563.53
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs organisés		450'870.46	-
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs non organisés		493'558.66	614'466.42
Autres charges/produits d'exploitation	3.12	48'012.23	58'596.64
Diminution des produits	3.11	-1'105'526.30	-283'744.79
TOTAL PRODUITS		64'261'594.03	60'736'948.02
Frais d'encaissement		-878'714.59	-716'666.67
Jetons de présence commissions		-261'181.46	-242'213.30
Remboursements des cotisations des membres aux employeurs organisés	3.13	-10'007.96	-415'139.90
Remboursements des cotisations des membres aux travailleurs organisés	3.13	-2'412'559.45	-2'146'988.80
Subventions aux associations d'employeurs		-1'292'400.00	-1'077'000.00
Subventions aux associations de travailleurs		-1'293'034.05	-1'293'532.50
Commission de recours - Frais de mandats		-676'894.50	-676'894.50
CPSLS - Frais de mandats		-48'465.00	-48'465.00
Indemnités de perte à d'autres commissions paritaires	3.14	-	467'604.34
Autres charges de la CPSLS	3.15	-420'362.16	-506'373.83
TOTAL CHARGES DE GESTION		-7'293'619.17	-6'655'670.16
Contrôles relatifs au respect de la CCT	3.16	-2'155'507.90	-1'823'149.47
Contributions à d'autres commissions paritaires		-4'821'324.12	-2'805'838.25
Commissions paritaires régionales - rais de mandats		-2'474'408.00	-2'127'453.00
Commissions paritaires régionales - Jetons de présence		-150'924.25	-255'513.47
Commissions paritaires régionales - Autres coûts		-29'703.15	-24'336.35
Variation de la provision Application		678'080.85	-1'489'189.26
Application - Frais de mandats		-2'688'192.00	-2'600'954.50
Autres charges de l'application	3.17	-717'137.05	-516'839.01
TOTAL CHARGES D'APPLICATION		-12'359'115.62	-11'643'273.31
Contributions aux frais de formation	3.18	-12'192'455.46	-12'886'960.80
Variation de la provision Formation continue		-6'303'171.53	-4'984'098.65
Formation continue - Frais de mandats		-2'778'166.00	-2'550'066.75
Autres charges de formation continue	3.19	-1'306'100.55	-744'819.83
TOTAL CHARGES DE FORMATION CONTINUE		-22'579'893.54	-21'165'946.03
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie	3.20	-19'587'950.31	-19'330'596.21
Constitution de provisions pour les contributions d'assurance-maladie		-2'798'083.23	-1'641'489.82
Assurance indemnité journalière maladie - Frais de mandats		-193'860.00	-193'860.00
Autres charges relatives aux contributions d'assurance-maladie		-	-
TOTAL CHARGES DU FONDS SOCIAL		-22'579'893.54	-21'165'946.03
RESULTAT D'EXPLOITATION		-550'927.84	106'112.49
Produit financier	3.21	550'927.84	-106'112.49
Résultat financier		550'927.84	-106'112.49
RESULTAT DE L'EXERCICE		0.00	0.00

FLUX DE TRESORERIE	2023	2022
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
Amortissements des actifs immobilisés	-	-
Augmentation / (diminution) des provisions	7'291'908.52	7'612'910.22
Augmentation / (diminution) des créances résultant de livraisons et prestations	-2'105'171.85	1'481'100.10
Augmentation / (diminution) des contributions non encore facturées	977'451.15	-3'112'006.41
Augmentation / (diminution) des autres créances et régularisations	-303'895.61	-35'819.33
Augmentation / (diminution) des dettes résultant de livraisons et prestations	8'835'033.70	2'028'510.17
Augmentation / (diminution) autres dettes à court terme et régularisations	-761'961.03	4'554'851.35
Flux financiers d'exploitation	13'933'364.88	12'529'546.10
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-32'979'650.00	-2'895'050.00
Augmentation des actifs financiers à court terme	-32'979'650.00	-2'895'050.00
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	-19'046'285.12	9'634'496.10
Justifications:		
Liquidités au 1er janvier	42'254'557.24	32'620'061.14
Liquidités au 31 décembre	23'208'272.12	42'254'557.24
Variation des liquidités	-19'046'285.12	9'634'496.10

TABLEAU RELATIF À LA VARIATION DU CAPITAL	2023	2022
	CHF	CHF
Capital libéré	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
Capital de l'organisation à la fin de l'exercice	-	-

Annexe du rapport financier annuel 2023 (en franc suisses)

1. Fondements et organisation

L'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services est une association au sens du Code civil suisse (CC).

Le but est l'application de la CCT Location de services, de la formation professionnelle initiale et continue ainsi que la promotion de la sécurité au travail et de la protection de la santé et, au moyen du Fonds social, l'amélioration du versement du salaire en cas de maladie.

La présentation des comptes est conforme aux statuts qui prévoient la norme Swiss GAAP RPC 21, les prescriptions du Code des obligations (CO) ainsi que les recommandations techniques relatives à la présentation des comptes, Swiss GAAP RPC, en particulier la recommandation 21; les comptes reflètent ainsi fidèlement l'état du patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

2 Principes en matière d'établissement et d'évaluation du bilan

2.1 Liquidités

Les disponibilités recouvrent les avoirs sur compte chèque postal et les avoirs en banque.

2.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les débiteurs présentant un risque d'insolvabilité font l'objet d'une auto-réévaluation; un correctif forfaitaire est calculé sur le solde restant. Le correctif se fonde sur les valeurs empiriques suivantes: des échéances < à 6 mois feront l'objet d'un correctif à hauteur de 2%, entre 6-12 mois de 33,3%, plus de 12 mois de 90% et les créances au titre de la refacturation des coûts de contrôle et amendes < 12 mois de 50%.

2.3 Autres créances et actifs financiers

Les autres créances sont inscrites à leur valeur nominale. Les actifs financiers sont évalués à leur valeur actuelle à la date de clôture du bilan (cours ou valeur de marché ; prêts et avoirs à leur valeur nominale). Moins les corrections de valeur pour risques identifiables.

2.4 Contributions non encore facturées

Les décomptes finaux pour les cotisations salariales versées aux employeurs jusqu'à fin février de l'année suivant la date de clôture sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, déduction faite d'une correction de valeur forfaitaire de 2%. Pour les décomptes finaux encore en cours au 29.2.2024 ou au 28.2.2023, on part du principe que les avoirs et les créances sont de mêmes montants et ne sont pas importants. C'est pourquoi on renonce à les inscrire au bilan.

2.5 Actifs immobilisés

Au 31.12.2023 et au 31.12.2022, l'association ne possède pas d'immobilisations corporelles devant être inscrites au bilan.

Étant donné que la convention collective de travail est toujours conclue pour une courte période, l'utilisation à long terme des frais de développement ne peut, par conséquent, être garantie. Les frais de développement courants ne pouvant pas être comptabilisés, ils sont donc directement imputés au résultat courant.

2.6 Contributions de formation continue approuvées mais pas encore payées

Les contributions à la formation continue accordées mais pas encore payées, qui ne sont pas encore prescrites, sont provisionnées en tant que régularisation passive. Les demandes dont la fin du cours intervient jusqu'à 12 mois avant la date de clôture sont provisionnées à 100%, celles dont la fin du cours intervient entre 12 mois et 24 mois avant la date de clôture à 50% et celles dont la fin du cours intervient plus de 24 mois à 30% du montant accordé.

2.7 Dépréciations d'actifs

Pour tous les actifs, il est vérifié à chaque jour déterminant pour le bilan s'il existe des signes indiquant que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur atteignable (la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'utilisation). S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable est réduite à la valeur atteignable, la dépréciation grevant le résultat de la période. Dans les années 2023 et 2022, à l'exception de ce qui est décrit sous 2.2, aucune d'éprédation d'actifs n'a été constatée ni comptabilisée.

2.8 Dettes et provisions

Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

"L'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services est instituée par les parties contractantes de la CCT afin de remplir, en leur nom et pour leur compte, leurs obligations de droit des obligations indirectes vis-à-vis des travailleurs individuels au moyen des cotisations perçues. Les fonds non encore utilisés constituent une obligation légale pour l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services. L'événement générateur d'obligations dans le passé est la conclusion et l'extension de la CCT, ainsi que le transfert à l'association des tâches définies de manière exhaustive dans la CCT. Comme il existe une obligation légale d'utiliser différence entre les fonds perçus et utilisés pour les objectifs d'utilisation correspondants est comptabilisée comme provision."

2.9 Impôts

Etant donné qu'il n'y a pas eu de bénéfice imposable et qu'aucun capital imposable n'est à disposition, aucune provision pour impôts n'a été constituée.

2.10 Opérations hors bilan

Aucune dette ne doit être portée au bilan.

3 NOTES COMPLEMENTAIRES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL		
3.1 Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)		
en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Créances résultant de livraisons et prestations	27'556'607.97	25'023'018.11
Correctifs de valeurs individuelles	-2'111'015.59	-1'625'350.34
Correctifs de valeurs forfaitaires	-2'362'067.61	-2'419'314.85
Total	23'083'524.77	20'978'352.92
<p>Au 31.12.2023, il existe des créances de plus de CHF 5850.00 envers des personnes proches. Au 31.12.2022, il n'existait aucune créance envers des personnes proches.</p>		
3.2 Autres créances à court terme		
en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Créances d'impôts anticipés	160'191.11	-
Total	160'191.11	-
Actifs financiers	61'874'700.00	28'895'050.00
<p>Les immobilisations financières, qui étaient inscrites au bilan dans l'actif circulant l'année précédente, ont été reclassées dans l'actif immobilisé en 2023. Ce reclassement a également été effectué pour les chiffres de l'année précédente dans le bilan et le tableau de financement afin de permettre une comparaison. Les placements comprennent en partie des placements qui arrivent à échéance au cours de l'année suivante, mais étant donné que les placements remboursés sont réinvestis dans la mesure du possible, tous les placements financiers sont inscrits en tant que placements à long terme.</p>		
3.3 Contributions non encore facturées		
en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Contributions non encore facturées d'employeurs organisés	5'300'283.89	5'550'524.88
Contributions non encore facturées d'employeurs non organisés	1'705'792.67	2'427'402.83
Contributions non encore facturées d'autres prestations	-	5'600.00
Total	7'006'076.56	7'983'527.71
3.4 Régularisations de actifs		
en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Actifs divers	-1'184.50	
Intérêts courus sur actifs financiers	181'000.00	36'111.00
Total	179'815.50	36'111.00
Cf. les explications au point 3.9		
3.5 Actif immobilisé		
<p>Au 31.12.2023 comme au 31.12.2022, l'association ne possède, selon le commentaire figurant sous le point 2.4, aucun actif immobilisé.</p>		
3.6 Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)		
en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Envers des tiers	10'000'477.10	2'338'812.20
Envers de personnes proches	5'554'435.80	4'381'067.00
Total	15'554'912.90	6'719'879.20

3.7 Autres dettes à court terme				
en CHF	31.12.2023	31.12.2022		
Paiements anticipés d'employeurs	194'754.39	188'875.45		
Dettes envers les assurances sociales	-5'479.80	11'374.50		
Total	189'274.59	200'249.95		
3.8 Régularisations de passifs				
en CHF	31.12.2023	31.12.2022		
Contributions à des commission paritaires	2'867'007.70	860'149.80		
Contributions de formation continues accordées mais pas encore payées	3'966'755.56	4'452'801.79		
Remboursements de primes d'assurance d'indemnité journalière maladie	2'730'744.01	7'879'518.01		
Avoirs pour décomptes finaux non encore établis envers de employeurs	6'796'186.01	3'010'842.26		
Envers des personnes proches	2'864'420.00	3'738'940.00		
Frais d'encaissement	347'033.33	301'521.73		
Provision pour indemnisation période sans DFO	7'409.36	90'254.36		
Provisions pour contrôles des entreprises en cours	242'000.00	385'000.00		
Autres régularisations de passifs transitoires	694'529.39	548'043.08		
Total	20'516'085.36	21'267'071.03		
<p>Les régularisations de passifs transitoires "Avoirs envers des personnes proches" recouvrent notamment les remboursements pour contributions de membres, les indemnités forfaitaires aux partenaires sociaux, selon le commentaire sous 3.13</p>				
3.9 Provisions à court et à long terme				
en CHF	Total	Application Formation continue	Fonds social	
Provisions au 31.12.21	64'347'488.47	7'097'738.58	39'826'067.56	17'423'682.34
Constitution en 2022	-	-	-	-
Utilisation en 2022	-501'867.51	-	-	-501'867.51
Constitution en 2022	8'114'777.73	1'489'189.26	4'984'098.65	1'641'489.82
Provisions au 31.12.22	71'960'398.69	8'586'927.84	44'810'166.21	18'563'304.65
Dépôt en 2023	-	-	-	-
Utilisation en 2023	-1'131'265.39	-	-	-1'131'265.39
Constitution en 2023	8'423'173.91	-678'080.85	6'303'171.53	2'798'083.23
Provisions au 31.12.23	79'252'307.21	7'908'846.99	51'113'337.74	20'230'122.49
<p>Etant donné que l'association est tenue d'utiliser toutes les contributions perçues à bon escient, la totalité de la différence entre les fonds perçus et utilisés a été mise en réserve pour les utilisations correspondantes.</p> <p>Cf. les explications au point 2.7</p>				
3.10 Contributions aux frais d'application des travailleurs				
<p>Le nombre total de travailleurs soumis à la CCT n'est pas connu. Il n'est donc pas possible de se prononcer sur la part exacte des travailleurs organisés et non organisés. C'est pourquoi le montant des contributions aux frais d'exécution des travailleurs organisés et des travailleurs non organisés ne peut pas être indiqué.</p>				
3.11 Réductions des recettes				
en CHF	31.12.2023	31.12.2022		
Pertes sur débiteurs	-677'108.29	-157'016.74		
Variation des provisions pour ducroire	-428'418.01	-126'728.05		
Total	-1'105'526.30	-283'744.79		

3.12 Autres produits d'exploitation

2022 en CHF	au total	Employeurs org.	Employeurs non org.
Cotisations des membres	700.00		
Frais de rappel	3'500.00	3'500.00	
Intérêts de retard	51'632.79	5'140.40	46'492.39
Autres produits	2'763.85	-	-
Total	58'596.64	8'640.40	46'492.39

2023 in CHF	au total	Employeurs org.	Employeurs non org.
Cotisations des membres	700.00		
Frais de rappel	1'907.40	-692.60	2'600.00
Intérêts de retard	45'319.88	-	45'319.88
Autres produits	84.95	-	-
Total	48'012.23	-692.60	47'919.88

3.13 Remboursements des cotisations des membres

Sous Remboursements des cotisations des membres, conformément à l'art. 26 des statuts, CHF 3'297'087 ont été payés ou facturés en 2023 aux membres des parties contractantes pour les remboursements de 80% des cotisations des membres (employeurs organisés CHF 684'528 / travailleurs organisés CHF 2'612'559) et les provisions ont été réduites de CHF 874'520.

En 2022, CHF 3'187'129 ont été payés ou facturés à l'association (employeurs organisés 1'090'140 / travailleurs organisés CHF 2'096'989) et les provisions ont été réduites de CHF 625'000.

Cf. également les commentaires sous le point 3.21

3.14 Indemnités de perte à d'autres commissions paritaires

En raison de la période sans DFO en janvier / février 2021, les contributions aux frais d'exécution pour les travailleurs temporaires dans les branches DFO (30% de tous les travailleurs) ont été transférées à d'autres commissions paritaires. En 2022, la provision a été réduite de CHF 467'604.

3.15 Autres dépenses de la CPSLS

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Frais des commissions	-67'257.26	-23'537.05
Frais administratifs CPSLS	-179'852.11	-310'618.89
Frais de comptabilité	-89'576.49	-84'458.67
Frais site internet	-35'498.85	-36'727.72
Frais du projet Equal Minimum Pay - banque de données	-48'177.45	-51'031.50
Total	-420'362.16	-506'373.83

3.16 Contrôles du respect de la CCT

En 2022, les provisions pour les contrôles des entreprises en cours ont été réduites de 118 000 CHF. Elles s'élèvent désormais à 385 000 CHF.

En 2023, les provisions pour les contrôles des entreprises en cours ont été réduites de 143 000 CHF. Elles s'élèvent désormais à 242 000 CHF.

3.17 Autres charges Exécution		
en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Frais d'encaissement	-92'151.05	-43'965.95
Coûts de la base de données CCT tempdata	-399'863.20	-275'807.80
Coûts Reportingtool Inkasso	-106'229.90	-156'851.65
Traductions	-88'150.45	-29'268.35
Impressions	-3'157.75	-3'575.65
Autres coûts	-27'584.70	-7'369.61
Total	-717'137.05	-516'839.01
3.18 Contributions aux frais de formation		
en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Contributions aux frais de formations payées et retenues à la source	-12'696'501.69	-12'388'189.34
Remboursement de contributions versées au titre de la formation continue	18'000.00	20'950.00
dont contributions déjà accordées l'année précédente	4'452'801.79	3'933'080.33
Contributions à la formation continue promises mais encore ouvertes	-3'966'755.56	-4'452'801.79
Total	-12'192'455.46	-12'886'960.80
3.19 Autres dépenses Formation continue		
en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Coûts de la base de données et du logiciel	-986'604.76	-478'709.85
Coûts des travaux externalisés	-230'438.55	-213'977.85
Autres coûts	-89'057.24	-52'132.13
Total	-1'306'100.55	-744'819.83
3.20 Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie		
en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2020		523'708.70
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2021		-647'370.65
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2022	-1'131'265.39	-19'330'596.21
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2023	-19'587'950.31	
Paiements supplémentaires pour les années précédentes		-
Reprise de provisions utilisées	1'131'265.39	123'661.95
Total	-19'587'950.31	-19'330'596.21

3.21 Résultat financier		
en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Produit des intérêts	531'410.49	13'987.75
Intérêts négatifs	-326.11	-96'625.14
Frais de placement	-87'580.60	-12'427.10
Pertes de cours	-51'820.03	-11'048.00
Gains de cours	159'244.09	
Total	550'927.84	-106'112.49

3.22 Garanties et actifs mis en gage

Aucune garantie n'a été accordée et aucun actif n'a été mis en gage.

3.23 Personnes et sociétés proches

Les avoirs et engagements envers des personnes proches figurant au bilan concernent les membres des associations de swissstaffing, Unia, Syna, SEC Suisse et Employés Suisse.

Les prestations de l'association dans les domaines Dépenses générales, Application et Formation continue sont fournies par ses membres Unia et swissstaffing conformément aux conventions de prestations signées.

Les coûts qui en résultant pour Unia et swissstaffing de CHF 8'666'126 (en 2022 CHF 8'003'834) sont indemnisés sur la base des coûts totaux effectifs.

En outre, l'assemblée générale de l'association a décidé de verser aux parties contractantes les indemnités et remboursements forfaitaires suivants pour les cotisations des membres (dans chaque cas, montants bruts, TVA comprise) :

	Clôture 2023	Clôture 2022
Swissstaffing	1'976'927.96	2'167'139.90
Unia	2'544'140.35	2'613'286.60
Syna	1'158'432.10 (davon 336'476.10 für 2022)	573'715.20
KV-Schweiz	166'770.05	167'268.50
Employés Suisse	36'251.00	36'251.00

3.24. Nombre de travailleurs

Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle est inférieur à 10 collaborateurs en 2022 et en 2023.

4. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui auraient encore dû être pris en compte dans les comptes annuels 2022 ou 2023.

5. Autres données selon Swiss GAAP FER 21

Dans le domaine de trempttraining, il y a eu un cas de fraude en 2016. Le montant du délit n'est pas encore connu au moment du bilan annuel. Entre 2018 et 2023, CHF 133'758 de la somme délictuelle a été remboursé.

Comme il n'y a pas de collecte de fonds et que l'association a sous-traité les activités administratives sur la base des coûts complets effectifs, il n'y a pas de présentation séparée des charges pour la collecte de fonds, le personnel, les frais de déplacement et de représentation, les charges matérielles, les frais d'entretien et les amortissements, car ces postes de charges sont inclus dans les coûts complets effectifs facturés à l'association.

En ce qui concerne les membres des organes directeurs, les indemnités prévues par le règlement, à savoir l'indemnité annuelle, les jetons de présence et le remboursement des frais, sont payés. En 2023, les charges se sont élevées à CHF 134'563. Et en 2022, à CHF 126'717.

Annexe

L'organigramme l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services (AFPL)

